

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
 datent des 1^{er} et 16 de chaque mois
 et
se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
 Trois mois..... 5 fr.
 Six mois..... 9 fr.
 Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
 Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
 Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS
LES INSERTIONS
 sont reçues au
Bureau du Journal
 du Lot
 et
se paient d'avance
 Annonces... 25 c la ligne
 Réclames... 50 c.
 M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
 MM. Laffite et Co., place de la
 Bourse 8, sont seuls chargés
 à Paris de recevoir les annonces
 pour le Journal du Lot.

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.



Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'hiver.

Cahors — Départ.			Agen — Arrivée.			Paris — Départ.			Paris — Arrivée.		
Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
5h10	12h25	5h40	8h41	5h19	7h45	7h30	9h40	7h30	9h30	5h25	7h55
5 28	12 47	5 55	9 59	6 44	7 45	10 30	9 40	7 37	9 37	5 37	8 2
5 43	1 7	6 7	7 19	3 3	6 50	4 43	5 46	8 2	9 57	6 7	8 24
5 53	1 20	6 16	10 58	3 46	8 36	5 46		8 11	10 6	6 20	8 33
6 10	1 43	6 37	3 28	4 18				8 30	10 20	6 43	8 51
6 24	2	6 49	9 34					8 44	10 32	7 2	9 5
6 36	2 14	6 58	9 42					8 55	10 41	7 18	9 16
6 47	2 27	7 7	7 15	4 42				9 7	10 52	7 35	9 28
7 1	2 44	7 19	12 39	4 39				9 25	11 8	7 54	9 46
7 7	2 51	7 26									

Cahors, le 8 février 1873.

Une séance décisive a eu lieu, mardi, dans la commission des Trente. Nous en donnons l'analyse, et nos lecteurs trouveront aux dernières nouvelles les appréciations des journaux parisiens, que nous n'avons pas encore reçus au moment où nous écrivons ces lignes.

M. Thiers. — Je n'avais pu vous donner mes indications sur l'article 4 parce que le conseil des ministres, avec lequel je veux toujours m'entendre, n'avait pas délibéré. Il y a dans cet article deux questions : celle de deux Chambres et celle de la loi électorale.

Il est naturel que la commission statue sur ces deux questions, parce que vous avez à donner les organes vitaux au gouvernement. Toutefois, une difficulté se présente pour la loi électorale, puisqu'une commission spéciale est saisie; mais la Chambre avisera au moyen de concilier votre droit et celui de cette commission.

Sur la question des deux Chambres, j'ai toujours cru à la nécessité de deux examens, avec des garanties qui, sans être absolument différentes, ne soient pas absolument les mêmes; et spécialement cette garantie que l'une des deux Chambres représente plus spécialement les idées conservatrices et soit en quelque sorte la Chambre de résistance.

C'est moins dans les conditions de l'électorat que dans les conditions d'éligibilité que cette garantie d'esprit conservateur doit être cherchée. C'est à vous à statuer.

M. le garde des sceaux vous transmettra une rédaction d'une grande netteté. Il importe que cette question soit traitée sans désespoir; de sorte que si les questions des trois premiers articles et les questions de l'assistance d'une seconde Chambre et de la loi électorale se succèdent, elles doivent se suivre sans interruption.

J'ai été l'un des principaux auteurs de la loi du 31 mai; mais j'avoue que mon effroi du suffrage universel était excessif alors; il a été trompé. Le suffrage universel a rendu de grands services.

J'ai eu une grande part non-seulement dans la rédaction, mais encore dans la discussion de cette loi; mais il ne faut toucher à la loi électorale qu'avec une grande circonspection. On pourrait se faire plus de mal par des corrections exagérées et le bruit qui en résulterait, que l'on ne se ferait de bien. Je serais assez d'avis de localiser le suffrage. Peut-être pourrait-on trouver un système mixte entre le scrutin portant sur un seul nom et le scrutin de liste comprenant un trop grand nombre de noms. Je voudrais des conditions de domicile pour l'électeur, parce que c'est le seul moyen de constater l'identité. La loi doit-elle être proposée par le gouvernement? Nous voudrions, dans tous les cas, faire effort pour nous entendre avec vous.

M. le garde des sceaux lit la rédaction de son projet, qui est ainsi conçu : « Il sera statué dans un bref délai par des lois »

- » spéciales :
- » 1^o Sur la composition et le mode d'élection de l'Assemblée nationale qui remplacera l'Assemblée actuelle.
- » 2^o Sur la composition, le mode d'élection et les attributions d'une seconde Chambre.
- » 3^o Sur l'organisation du pouvoir exécutif pour le temps qui s'écoulera entre la dissolution de l'Assemblée actuelle et la constitution des deux nouvelles Assemblées. »

M. Dufaure dit ensuite : Nous n'avons pas été

plus loin dans notre rédaction. Il ne nous a pas échappé que vous vous êtes réservé deux de ces questions; ce n'est pas que nous prétendions vous les enlever, mais nous gardons le silence pour ne pas nous exposer à provoquer des susceptibilités, soit de la part de commissions spéciales, soit de la part de l'Assemblée.

Nous sommes très disposés à accepter votre œuvre.

§ 1^{er}. — De la composition de l'Assemblée.

Nous voulons dire que l'Assemblée nationale aura peut-être un nombre moindre de membres que l'Assemblée actuelle. Quant au mode d'élection, ce sont les conditions de l'électorat.

2^o Promesse de constituer une seconde Chambre qui sera peut-être élue autrement que la première.

Il est nécessaire de déterminer les attributions de cette Chambre.

3^o Nécessité d'organiser le pouvoir exécutif pour la période intermédiaire, la période de transmission entre cette Assemblée et celles qui lui succéderont.

M. Delacour demande au Président quelle sera la durée de domicile à exiger.

M. Thiers répond que, suivant lui, sur cette question difficile, il inclinera pour une durée de plus d'un an.

M. Dufaure dit qu'il y a quelques questions fondamentales sur lesquelles le gouvernement sera heureux d'avoir des conférences préparatoires avec la commission.

M. Arago fait remarquer que la durée du domicile est un moyen de vérifier l'identité des votants.

M. Thiers répond qu'il s'agit d'écarter les gens sans aveu, inconnus de tous. L'homme dont on ne sait ni l'origine ni les moyens de vie ne répond pas à l'idée de citoyen.

M. de Broglie demande si la durée d'un an est un minimum ou un maximum.

M. Thiers répond que ce serait dans sa pensée un minimum; trois années au maximum.

M. Ricard dit que la garantie est dans la bonne et honnête confection des listes électorales.

M. Delacour pense que la confection des listes est quelque chose, mais la durée du domicile est autre chose encore.

M. Berthault fait observer qu'il serait prématuré d'agiter ces questions, sur lesquelles tous les membres de la commission n'ont pas encore des idées absolument arrêtées. Le gouvernement a promis son concours; nous en profiterons mieux quand nous aurons étudié avec maturité les problèmes à résoudre.

M. Sacaze demande ce que pense M. le président des conditions d'âge.

M. Thiers répond que ses idées ne sont pas faites sur ce point. Il revient sur les avantages de la localisation du suffrage.

M. Sacaze prétend que la question est préjugée par la loi sur l'armée.

MM. Arago et Duclerc protestent contre cette interprétation.

M. Delacour demande au gouvernement un texte, un projet de loi sur les trois questions : seconde Chambre, mode d'élection, et organisation du pouvoir exécutif.

M. Thiers répond que ce serait de la part du gouvernement se substituer à une commission spéciale déjà saisie.

M. Max Richard appuie l'opinion de M. Delacour.

M. Thiers dit que si l'Assemblée fait appel à

l'initiative du gouvernement, le gouvernement répondra à cet appel.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier objecte qu'il n'y a pas de scrupule pour la loi électorale et pour l'organisation du pouvoir exécutif tant qu'aucune commission spéciale n'est saisie. Le scrupule de M. le président ne peut s'expliquer que pour la loi électorale.

M. Berthault fait observer que la question de savoir s'il sera fait appel à l'initiative du gouvernement pour le mode de constitution de la seconde Chambre et pour l'organisation du pouvoir exécutif est trop grave, pour que la commission n'en délibère pas préalablement. Ce ne sera qu'après telle délibération qu'on pourra prendre une résolution collective.

En l'état, il n'y a que l'expression des vœux individuels.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Dans la séance du 4 février, l'Assemblée a décidé que, depuis l'âge de dix ans jusqu'à celui de treize ans révolus pour le sexe masculin, depuis l'âge de dix ans jusqu'à celui de quatorze ans révolus pour le sexe féminin, les enfants occupés dans les manufactures et les usines ne pourront être assujettis à une durée de travail de plus de six heures par jour, divisées par un repos. Ce travail ne peut avoir lieu qu'entre cinq heures du matin et neuf heures du soir.

L'Assemblée est passée ensuite à la discussion et au vote de l'article 4, qui fixe la limite d'âge à partir de laquelle cesse pour les deux sexes l'interdiction du travail de nuit dans les usines et manufactures. Pour le sexe masculin, ce sera seize ans révolus. Quant aux femmes et aux filles mineures, ce sera vingt-et-un ans.

Revue des Journaux

Paris-Journal.

Il nous revient de divers côtés que ce qui a le plus frappé le président de la République dans la discussion qui vient de se terminer à l'Assemblée nationale, c'est l'habile et chaleureux éloge des princes d'Orléans que M. d'Audiffret-Pasquier a introduit dans son discours, et l'accueil que ce panégyrique, si inattendu et cependant si à sa place, a reçu des centres et de la droite. Il y a eu un concert d'acclamations redoublées; c'est l'impassible sténographie qui constate le fait.

Si nous sommes bien renseignés, cet incident, assez grave par lui-même, le deviendrait encore plus aux yeux du président, par suite des informations qui lui arrivaient, à lui ou à ses amis, tant de la province que de l'étranger. Ceux des cabinets étrangers qui gardent des sentiments de sympathie pour la France, malgré ses malheurs et ses fautes, ne cachent pas leur surprise de voir un grand pays comme est le nôtre, qui reste exposé à tous

les hasards destructeurs, faute de posséder un organisme gouvernemental, et qui ne songe pas même à s'en préparer un pour l'avenir.

Ils seraient encore plus surpris de l'état permanent de désaccord, tantôt sourd, tantôt déclaré, qui règne entre la présidence ou ses amis et l'Assemblée nationale, dernier reste ou dernier embryon, dans notre pays, d'un régime régulier quelconque.

Cette manière de voir des cabinets européens n'a pas été étrangère aux démonstrations, dont la mort de l'empereur Napoléon III a été l'occasion. Les nombreuses amitiés que Napoléon III s'était créées en Europe par sa courtoisie hospitalière, et l'usage modéré qu'il avait fait, de 1856 à 1860, de la prépondérance conquise par la guerre de Crimée, suffisent sans doute pour expliquer les regrets qui ont éclaté sur sa tombe. Elles ne suffisent pas pour expliquer la forme officielle que l'Europe a donnée à ces regrets. Dans les hommages rendus à la mémoire de Napoléon III, il y a l'impression de l'impatience qu'on éprouve, en Russie, en Autriche, en Italie, de voir que nous restons comme une grosse tache noire sur un horizon rasséréné.

Quant à la province, les idées conservatrices et même monarchiques y reprennent un crédit croissant. L'interpellation Changarnier a été comme un coup de trompette qui a réveillé les conservateurs. Depuis la mémorable séance où l'éloquent général, voulant dire qu'il pleut, a dit, sans gêne parlementaire : Il pleut, la droite et le centre droit ont en plus d'une hésitation fâcheuse; la droite et le centre droit ont fait, ils feront peut-être encore plus d'une fois retraite; tout au contraire, la masse conservatrice en province n'a plus reculé. Elle s'est émue difficilement; elle est devenue difficilement défiante à l'endroit du pouvoir exécutif et de ses agissements. Cette défiance, qui a été lente à s'éveiller, sera tout aussi lente à se calmer.

C'est une chose certaine que, durant les conflits du printemps et de l'été dernier, la France tout entière était du côté de la présidence; c'est une chose beaucoup moins certaine, qu'en cas de nouvelles brouilles et en cas de rupture, la France se mettrait encore du même côté où elle se fut mise au mois de juin 1871. Tel département du centre et de l'ouest qui était perdu, il y a huit mois, pour les partis monarchiques, leur revient aujourd'hui. Ce mouvement des esprits est, selon les lieux, accusé avec plus ou moins de force; il a une grande puissance en Bretagne et dans les Charentes; il est sensible dans le Bourbonnais et l'Auvergne; il n'est qu'à peine perceptible dans la Côte-d'Or; mais il couve partout. Jusque dans Marseille, mais les derniers votes ont envoyé à la Chambre MM. Bouchet et Rouvier, dans Marseille où M. Limbourg, roi mérovingien, a pour maire du palais M. Labadié, on peut saisir aujourd'hui un commencement de réaction conservatrice.

Lorsqu'un mouvement naît en France, il va loin, surtout s'il est appuyé, comme celui-ci, par une presse ardente et résolue, et s'il ne rencontre d'autre obstacle devant lui qu'un régime politique indéfini et inouï. Aujourd'hui, la province conservatrice ne fait que suivre l'Assemblée; demain, elle la peut dominer et entraîner.

On se souvient quelle émotion ressentit la majorité de l'Assemblée quand M. Thiers révéla lui-même qu'il avait promis à certains ambassadeurs de la démagogie d'imposer au pays l'étiquette, sinon la forme du gouvernement républicain. On a manqué toutefois jusqu'à ce jour de renseignements précis sur l'étendue des engagements pris par M. Thiers, et, plus tard, avoués par lui.

Voici un extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Lyon qui nous paraît contenir d'assez piquantes lumières :

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

Séance du 22 avril 1871.

RAPPORT présenté au conseil municipal de Lyon par le citoyen Ferroullat, au nom de la délégation envoyée à Versailles et à Paris.

Citoyens,

Nous venons vous rendre compte de la mission de paix et de conciliation que vous nous avez fait l'honneur de nous confier. Nous nous sommes d'abord rendus à Versailles pour y peindre l'émotion profonde que causait à Lyon le spectacle d'une guerre fratricide succédant à la guerre étrangère, et dans l'espoir d'obtenir quelques concessions qui, reportées à Paris, pussent servir de base à une transaction.

Quelques explications préliminaires sur les causes de l'insurrection parisienne ont amené le chef du pouvoir exécutif à faire deux déclarations, que nous croyons devoir mentionner. La première est l'affirmation réitérée de son intention de travailler au maintien de la République, qui lui paraît la seule forme de gouvernement compatible avec l'état actuel de la France, et qu'il considère d'ailleurs comme un dépôt sacré que son honneur l'oblige à conserver intact, tant qu'il sera au pouvoir. LA SECONDE EST L'ASSURANCE QUE L'ASSEMBLÉE NE SE FERA PAS CONSTITUANTE.

Or, l'Assemblée s'est déclarée constituante et M. Thiers n'y a pas contredit.

On peut, de plus, constater que l'Assemblée nationale n'a fait à peu près œuvre d'Assemblée constituante qu'à l'invitation de M. Thiers.

N'est-ce pas en effet M. Thiers et les officieux de M. Thiers qui ont provoqué l'élaboration de la constitution Rivet et la nomination de la commission constituante dite commission des Trente ?

Comment accorder cela avec le rapport du citoyen Ferroullat et les engagements si précis qui y sont relatés ?

L'Assemblée nationale.

Les journaux de la présidence, d'accord avec les organes du radicalisme, s'évertuent à redire, chaque jour, que la France est satisfaite de ces deux années de nouvel essai de la république et demande à la conserver. L'inquiétude générale des esprits, le temps d'arrêt trop prolongé pour la reprise des grandes affaires, les craintes permanentes de conflits entre l'Assemblée et M. Thiers démentent suffisamment les assertions des feuilles officieuses et radicales, et prouvent que notre pays aspire à sortir du provisoire républicain. Il y a un symptôme bien évident de cette disposition de l'opinion publique, c'est l'intérêt avec lequel nous la voyons accueillir tous les renseignements plus ou moins fondés relatifs aux rapports des princes d'Orléans avec le chef de la Maison de Bourbon.

La France, malgré ses quatre-vingts ans de révolutions, a conservé, personne ne peut le nier, les idées et les mœurs monarchiques; elle ne comprend pas qu'elle puisse avoir, au dedans, le calme, la sécurité, la stabilité qui assurent le travail; au dehors, l'influence légitime due à une grande nation, sans l'existence des institutions monarchiques.

Nos républicains de la veille ou du lendemain, par toutes leurs manœuvres pour consolider le pouvoir personnel de M. Thiers, pour le doter d'une seconde Chambre, que font-ils ? Une parodie de la monarchie. Le bon sens du public, qui n'est pas égaré par les déclamations de la presse officieuse et radicale, se dit que tant de luttes, pour établir un faux semblant de pouvoir monarchique sur la tête d'un vieillard de soixante-quinze ans, seraient bien plus utilement employées pour rendre à la France cette monarchie traditionnelle et héréditaire qui a fait notre unité nationale, notre prépondérance en Europe, qui n'a jamais disparu qu'à la suite des catastrophes dont les conséquences nous ont toujours été fatales.

Quand M. le duc de Nemours, dans une lettre récente, a fait les déclarations suivantes : M. le comte de Chambord est le seul représentant du principe monarchique; M. le comte de

Chambord ne rencontrera jamais un compétiteur dans la famille d'Orléans; la France a déjà plusieurs fois changé de drapeau... qui peut oser, de bonne foi la gravité et la portée de ces déclarations? Qui peut contester qu'elles ne soient le terrain de l'accord entre tous les princes de la Maison de France sous l'autorité de leur chef ?

Les intérêts égoïstes et anti-patriotiques qui visent à faire triompher, avant tout, des calculs d'ambition personnelle, sont les seuls à vouloir tromper l'opinion publique en cherchant à lui faire croire que les princes d'Orléans ont des prétentions opposées à celles du chef de leur Maison. La lettre de M. le duc de Nemours dément ces suppositions; le langage tenu par les princes à leurs amis n'est pas moins catégorique; enfin, quelle parole plus formelle a été prononcée depuis 1830 que celle adressée à M. le duc de Larochehoucauld-Bisaccia par M. le comte de Paris :

« Il n'y a plus qu'une monarchie en France. »

Aux déclarations de M. le duc de Nemours, à la parole de M. le comte de Paris, il ne manque plus qu'un acte, la visite au chef de la Maison de Bourbon.

Laissons aux princes de la Maison de France le choix du moment opportun où cette rencontre devra s'effectuer.

Ce qu'il importe au pays au milieu des incertitudes du temps présent, à la veille des nouvelles épreuves qui l'attendent, c'est de savoir que le jour où, maître de ces destinées, il vaudra choisir entre la république et la monarchie, il ne trouvera pas dans la famille d'Orléans, de compétiteurs pour barrer le passage au Roi.

Journal de Paris.

Les amis honteux de la Commune de Paris, ceux qui tout en poussant les autres en avant, ont trouvé moyen de ne pas se compromettre eux-mêmes, ne pouvaient pas manquer d'insulter au malheur du commandant Gaveau.

Cet officier brave, loyal, intelligent, qui avait mérité l'honneur d'être choisi entre tous pour prendre la parole au nom du ministère public contre les chefs de l'insurrection, est aujourd'hui atteint d'aliénation mentale. Nos radicaux ne pouvaient décemment pas s'écrier : « C'est la colère céleste ! » Ils ne croient pas au Ciel. Ils ont accusé les remords. Savent-ils donc ce que c'est que les remords ? Pour connaître ce sentiment dévorant, il faudrait au moins conserver la mémoire du mal que l'on a fait. Il faudrait entendre la voix de la conscience; il faudrait croire à la conscience.

Mais certains hommes ont cela de singulier qu'ils admettent parfaitement chez les autres ce qu'ils croient impossible en eux. Ils parlent donc des remords de M. Gaveau. Ils en parlent comme des couleurs les aveugles, sans en rechercher la nature ni la cause. Ils les admettent à priori chez cet officier par cette simple déduction : « La mauvaise action n'en a pas laissé à ceux qui l'ont commise : il doit en avoir, lui qui l'a réprimée. »

On a d'autant plus lieu d'être surpris de cet appel fait par des libres penseurs à un sentiment que proscrivent leurs théories, que la folie du malheureux commandant Gaveau est explicable par les seules causes naturelles.

Les soldats ne sont pas accoutumés à promener le scapal dans certaines pourritures morales. Les exhalaisons qui s'en dégagent leur sont plus funestes qu'à d'autres. Ils sont habitués à combattre ouvertement des ennemis déclarés. La guerre qu'ils font est franche des deux parts. Voilà un officier qui a vaillamment combattu à Strasbourg, qui a subi la captivité d'Allemagne, qui, à peine revenu, est obligé de reprendre les armes pour défendre son pays contre un nouveau péril non moins grand que le premier. Au milieu des dangers, en face de la mort, sa droiture, chargée de devoirs, est devenue plus inflexible encore. L'air puissant des champs de bataille a chassé de son âme le scepticisme qui permet de sonder avec indifférence les plaies gangrenées. Tout à coup on l'enferme dans une sentine où ne se trouve que de la bassesse. Il est en présence d'hommes qui n'ont même pas le courage de leurs actions. Les accusés se chargent mutuellement. Ils protestent tous de leur innocence immaculée. Partout l'adversaire se dérobe, laissant en face du magistrat loyal, l'hypocrisie, le mensonge, la délation, la lâcheté, tous les vices bas et honteux. Il ne lit que des lettres anonymes, il ne voit que des regards obliques, il n'entend que des paroles de duplicité. Le feu du canon est remplacé par les lueurs du pétrole incendiaire, la mort glorieuse du combat par l'assassinat d'êtres désarmés : des prêtres et des prisonniers. Ses nerfs trop tendus s'ébranlent.

Ces criminels insaisissables qui se dérobent et s'effacent lui semblent des fantômes dansant dans la lumière infernale. Ce monde réel et fantastique lui donne des hallucinations. Il a des cauchemars la nuit. Les insomnies affaiblissent son cerveau. Bientôt il voit éveillé ce qu'il a vu en rêve. Il est fou !

Alors ceux qui, lorsque le commandant Gaveau était debout à son banc d'accusation, n'ont même pas osé apporter leur témoignage en faveur de leurs anciens amis accusés, ceux qui ont fait les morts au moment du danger, ceux-là se redressent et insultent le malade enfermé à Charenton. Ils vengent ainsi contre un homme qui ne peut plus rien, les amis qu'ils n'ont pas défendus contre un homme qui pouvait quelque chose.

INFORMATIONS

M. Rouher, arrivé de Chislehurst depuis deux jours, assistait hier à la séance de la Chambre. On a remarqué qu'il était fort entouré par des députés appartenant à tous les partis, notamment par des légitimistes, des orléanistes et des fusionnistes. Cet incident a produit une certaine sensation, car le groupe qui s'était formé autour du grand orateur devint bientôt nombreux, et la conversation, qui paraissait des plus animées, a duré plus d'une demi-heure.

(Gaulois.)

La question de la pétition du prince Napoléon est entrée dans une nouvelle phase.

Sans abandonner le côté politico-juridique ni le côté parlementaire, c'est-à-dire tout en poursuivant la double action devant le tribunal civil et devant la Chambre, le prince a fait entamer des négociations avec M. Thiers pour obtenir sa rentrée en France et la jouissance pure et simple de ses droits de citoyen français.

Les intermédiaires entre M. Thiers et le prince sont, d'une part, des personnages politiques amis du prince et en relation avec M. Thiers, et, d'autre part, des personnages appartenant au monde diplomatique du cabinet de Londres. Les négociations ont reçu un commencement d'exécution. M. Thiers a déjà donné plusieurs réponses, mais sans se prononcer définitivement. M. le président veut attendre le résultat de l'affaire pendante devant le tribunal civil et celui de la pétition devant la Chambre.

(Patrie.)

On lit dans la Correspondance universelle :

Il nous parvient au dernier moment une nouvelle dont nous garantissons l'exactitude, et qu'il nous paraît utile de souligner. En présence des lenteurs de la France à terminer l'affaire du traité postal, le gouvernement des Etats-Unis serait à la veille, nous assure-t-on, de retirer les offres de négociations faites par lui à la France et de se passer de toute convention postale avec elle. Cette décision serait provoquée par la proposition qui vient d'être faite par la Chambre de Washington, et à laquelle le gouvernement se rallierait, de réduire la taxe postale intérieure, dans toute la République, à 10 centimes.

Comme nous l'avons dit, les Etats-Unis tendent à arriver peu à peu au penny-postage, c'est-à-dire à la taxe à un sou.

Il va de soi que, une fois cette mesure adoptée, les bases actuelles sur lesquelles la convention franco-américaine a été conclue ne pourraient plus être maintenues et devraient être encore réduites. On ne comprendrait pas, en effet, aux Etats-Unis qu'une lettre qui de Königsberg paye 35 centimes pour parvenir à San-Francisco, coûte beaucoup plus cher de Paris, c'est-à-dire pour une distance beaucoup moindre.

Lorsqu'on pense que l'exportation de la France pour les Etats-Unis s'est élevée l'année passée à environ 350 millions de francs, on ne comprend pas qu'une raison purement fiscale et essentiellement minime fasse perdre au commerce français des sommes considérables. Mais tel est l'entêtement de la bureaucratie française, tels sont ses préjugés surannés et routiniers, qu'alors que le monde entier avance et progresse sous le rapport des facilités commerciales de tous genres, elle persiste à rester stationnaire.

L'Univers reçoit des frontières d'Espagne les nouvelles suivantes :

L'affaire du Mont-d'Ernio a été très chaude. On assure que le nombre des amédéistes tués est de 200 au moins. Le général amédéiste Gonzales a été grièvement blessé à la cuisse.

Ces jours derniers, les généraux carlistes Lizarraga, Ollo et le cabecilla Santa-Cruz se sont réunis près d'Aya, pour délibérer et arrêter un plan dont le principe sera, dit-on, un grand coup.

Le 30 janvier, Lizarraga s'est emparé d'Arpecta, a désarmé des carabiniers et une bande de ces fameux volontaires de la liberté, ce qui lui a valu 800 fusils; dans la caisse municipale, il a saisi 9,000 duros.

Le même jour, le général savoyard Primo Riveira était à Orío et allait partir pour Saint-Sébastien, mais les carlistes avaient brûlé le pont de bois, ce qui l'obligea à un détour de 16 lieues pour arriver à son but.

Les carlistes fortifient le village d'Aya, point stratégique d'une grande importance, presque en face d'Orío. Il y a deux jours, Ollo était à Ataun (Guipuzcoa), observant les mouvements de Moriones; sa tactique est de harasser l'ennemi en marches et contre-marches.

Les libéraux (toujours en Guipuzcoa) ont pu se saisir de quelques carlistes restés en arrière les ont assassinés et ont été brûler leurs maisons.

Contrairement à la nouvelle qui en a couru le beau viaduc d'Ormaisteguy n'a pas été détruit; des délégués de la Compagnie ont promis qu'il ne serait pas fait par là de transport pour la troupe; les carlistes le respectent et le gardent.

Chronique locale

et méridionale.

Par décision de Mgr :

M. Janis, curé de Ste-Alauzie a été nommé curé de Promilhanes.

M. Pradines, ancien curé de Puy-Jourdes, est mort le 29 janvier.

Le ministre de la guerre a adressé la circulaire suivante aux Préfets :

Un certain nombre de volontaires d'un an s'étant fait visiter dans un autre département que celui où ils ont subi leur examen professionnel et où ils se proposent de contracter l'engagement, il y a lieu de les visiter à nouveau et d'annuler les certificats d'acceptation dont ils sont porteurs.

Toutes les opérations du volontariat doivent en effet s'effectuer dans le même département.

Le ministre de la guerre a décidé que les volontaires d'un an entreraient dans chaque département à raison de 66 % dans l'infanterie, 4 % dans les chasseurs à pied. Les 30 % restants sont ainsi divisés : génie 3 %, artillerie 2 %, équipages militaires 3 %, cavalerie-cuirassiers 2 %, dragons 3 %, chasseurs 3 %, hussards 2 %.

Le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts.

Vu les règlements des 25 mars 1865, 30 décembre 1867 et 19 mars 1870 ;

Arrête :

Art. 1^{er}. — Une session extraordinaire de baccalauréat, s'ouvrira le 20 mars prochain, dans les facultés des lettres.

Seront admis à s'inscrire pour cette session : Les candidats à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr; les candidats ayant atteint leur vingtième année, avant le 1^{er} janvier 1873; les candidats établissant, par certificats des doyens des facultés, qu'ils ont déjà subi deux ajournements; les candidats déjà bacheliers ès-sciences.

Art. 2. — Une session extraordinaire de baccalauréat s'ouvrira le 21 avril prochain, dans les facultés des sciences.

Seront admis à s'inscrire pour cette session : Les candidats à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr; les étudiants en droit régulièrement inscrits à une faculté; les officiers de santé et les étudiants en médecine régulièrement inscrits à une faculté ou à une école préparatoire; les pharmaciens de deuxième classe et les étudiants en pharmacie, inscrits à une école supérieure ou

une école préparatoire; les jeunes gens qui ont atteint leur vingtième année ou qui justifient avoir subi deux ajournements.

Art. 3. — Sont maintenues les dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 21 mars 1870.

Art. 4. — Les recteurs des académies sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 3 février 1873.

JULES SIMON.

Le premier Concert annuel donné par la Société Orphéonique de Cahors, aura lieu Vendredi, 14 février courant, dans la salle du Spectacle.

Le Concert, qui s'organise au bénéfice des orphelins du département du Lot, aura lieu le 16 février courant. On assure qu'il sera très-brillant.

LYCÉE DE CAHORS

- Compositions du 27 janvier au 1^{er} février 1873.
- Philosophie.
 - Mathématiques élémentaires.
 - Mathématiques. 1 Deloncle; 2 Serrano.
 - Seconde.
 - Version Grec. 1 Imberty; 2 Rives.
 - Troisième.
 - id. 1 Calmels; 2 Prunieras.
 - Quatrième.
 - id. 1 Cantarel; 2 Labro.
 - Cinquième.
 - id. 1 Grépon; 2 Albert.
 - Sixième.
 - Gram. fran. 1 Nouvelles; 2 Pascalie.
 - Septième.
 - Thème-Latin. 1 Barbier; 2 Lagaspie.
 - Huitième.
 - id. 1 Maratuech; 2 Gatorze.
 - Classe préparatoire. — Première division.
 - Ecriture. 1 Courret; 2 Kuntz.
 - Deuxième division.
 - id. 1 Calandrié; 2 Soumillat.
 - Troisième division.
 - id. 1 Bouysson; 2 Gatineau.
 - Enseignement secondaire spécial.
 - Deuxième année.
 - Hist. et Géogra. 1 Chainet; 2 Claret.
 - Première année.
 - Français. 1 Bonnet; 2 de Lagrandval.
 - Année préparatoire.
 - Anglais. 1 Ricard; 2 Pasquet.

Le Proviseur, RICHAUD.

Un médecin homéopathe prétend qu'autrefois il y avait beaucoup de calculeux dans l'île de Madère, mais que, depuis l'oidium, la culture du maïs avait remplacé en partie la culture de la vigne, la consommation du maïs est devenue plus grande et que les calculeux sont devenus de plus en plus rares. Le maïs n'est pas dangereux, pourvu qu'il n'inspire pas une fausse sécurité.

On vante aussi, comme prophylactique, une substance très-inoffensive: c'est la fleur femelle du maïs, c'est-à-dire ces petits filaments qui poussent à la pointe de l'épi — du *carouilou*, pour employer l'expression patoise.

CALENDRIER DU LOT. — FÉV.

Jours	FÊTES	FOIRES.
9 Diman.	Septuagésime	
10 Lundi.	Scalastique.	Ussel, Latronquière, Labastide-Murat, Cajarc.
11 Mardi.	St Thimothée	Fontanes.
12 Mercr.	St Tite.	Castelnau, St-Sozy.
13 Jeudi.	St Catherine.	Sauzet.
14 Vend.	St Valentin.	Montcuq, Montcabrier.
15 Samedi.	St Fautin.	Figeac.

P. Q. le 4, à 10, 15 du matin.
 P. L. le 12, à 11, 42 du matin.
 D. Q. le 20, à 11, 32 du matin.
 N. L. le 27, à 3, 31 du matin.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 1^{er} au 8 février 1873.

Naissances.

Cavés, Denise-Marie et Cavés, Marthe-Marie, à la Citadelle; Vidal, Marie-Saturnin-Eugène, rue Valentré; Salomon, Jean-Marie-Jules, Cours Fénélon; Tardieu, Marie-Louise, rue du Château; Ramel,

Augustine, à Cavanès; Vignals, Marie, rue du Pont-Neuf; Molinier, Jean-Louis, rue Flourens; Ganil, Emilie, rue du Coin-de-Lastide.

Mariages.

Alazard, Pierre et Fournié, Jeanne; Dulac, Jean, et Barrat, Jeanne; Moreque, Nicolas et Pradelle, Marianne; Charrié, Jean et Dauliac, Cloilde.

Décès.

Videl, Marie-Saturnin-Eugène, 16 heures, rue Valentré; Bousquet, Antoine, propriétaire, 64 ans, rue des Mirepoises; Villiard, François, capitaine en retraite, 87 ans, célibataire, Chevalier de la Légion d'Honneur, boulevard Nord; Capmas, Marie, propriétaire, 56 ans, rue St-Barthélemy; Chastagnols, Louise, sans profession, 17 ans, célibataire, rue Feydel.

Pour la chronique locale: A. Layton

Bulletin Vinicole

On écrit de Bordeaux :

Les affaires réalisées de la dernière semaine ont été fort restreintes. Les acheteurs malgré les besoins, paraissent compter sur des exigences moins grandes de la part des propriétaires, maintenant que quelques froids viennent, en refoulant la sève, d'enlever les inquiétudes qui servaient de prétexte à des prétentions élevées.

L'opération de la taille, un instant suspendue, s'achève dans les meilleures conditions. Il nous faudrait maintenant une bonne série de froids, de manière à retarder le plus possible le développement des bourgeons.

On écrit de Campsas (Tarn-et-Garonne) :

J'ai peu de chose à vous dire de notre vignoble. Nous venons de traverser des alternatives de chaleur et de pluie qui sont pour les viticulteurs un obstacle continué aux travaux de la saison, l'enfouissement des fumiers qui s'était commencé partout a été interrompu; les terres sont tellement détrempées par la pluie qu'il a fallu cesser tout travail; c'est à grand peine que les ouvriers peuvent se maintenir autour des souches pour les tailler, l'emplacement de leurs sabots se remplit d'eau immédiatement. Nous n'avions jamais vu dans notre pays une série de pluies comme celle-ci; le soleil est tellement chaud que la terre, suivant le dire des paysans, est en sève comme au printemps. Je ne vous parlerai pas de phénomènes de végétation dont tous vos correspondants vous entretiennent; amandier en fleur, ceps de vigne qui ont conservé leurs feuilles et dont la végétation ne s'est pas arrêtée, fleurettes dans les champs, tout cela est chose commune dans toute la France. Comment tout cela finira-t-il? Ce n'est pas sans de grandes appréhensions que nous nous posons cette question.

En attendant, les cours de vins se maintiennent fermes. Le commerce est encore hésitant mais il a franchement accepté le cours de 60 fr. les 228 litres nu, pris au chai.

On écrit de Béziers :

On nous a signalé plusieurs lots de 50, 80 et 100 muids en reventes et de qualités diverses, formant un total de 2,000 hectolitres, qui se sont payés : fr. 85 en petites couleurs, fr. 94 et 98 en aramons, fr. 112 en vins montagnés légers.

Nous avons eu un peu de froid et les inquiétudes de la propriété relativement à la végétation se dissipent.

On écrit de Narbonne :

La température n'a pas sensiblement varié cette semaine, malgré le voisinage de la neige tombée dans la montagne Noire. Cette continuité du beau temps rend imminente la poussée de la vigne et nous fait toucher du doigt le danger qui nous menace.

On écrit de Perpignan :

La récolte prochaine est sérieusement menacée. La vigne est avancée, de nombreux bourgeons paraissent, une gelée tardive occasionnerait un immense dommage, si elle survient, une hausse sérieuse se produira.

Nous continuons à jouir d'une température superbe, les jours sont splendides, le soleil chaud, on se croirait aux plus beaux jours du printemps; dans les jardins, rosiers et pêchers sont en fleurs, les nuits sont plus froides, les deux ou trois dernières nous ont donné d'assez fortes gelées blanches et quelque peu de glace. Ces froids de nuit réagiront sur la chaleur de la journée et imprimeront à la vigne un temps d'arrêt précieux à la condition toutefois qu'elles ne sévissent pas avec plus d'intensité.

(Moniteur vinicole).

Bulletin Agricole

Céréales et farines. Par suite de mauvais temps, les marchés continuent à être médiocrement garnis, et accusent la même fermeté sur toutes les céréales. Malgré la baisse de Paris, les bonnes qualités conservent la plus value acquise et les sortes ordinaires restent sans changement. Les orges, sont toujours en hausse, et les seigles et les avoines jouissent d'une demande régulière aux pleins prix antérieurs. Les farines, baissent dans l'Est, et dans le Nord. Elles sont stationnaires dans le Midi, sur nos places maritimes, les transactions sont limitées aux besoins de la consommation locale. A Nantes quelques petites affaires en blé ont été traitées en hausse de 0,25; à Bordeaux le prix de 24 à 24,50 les 80 kilog. est toujours bien tenu pour les bonnes qualités.

Paris, 7 février 1873.

- Marchés aux bestiaux de La Villette.
- Bœufs, 1 fr. 70 à 1 fr. 90;
 - Vaches, 1 fr. 58 à 1 fr. 82;
 - Taureaux, 1 fr. 60 à 1 fr. 80;
 - Veaux, 1 fr. 85 à 2 fr. 25;
 - Moutons, 2 fr. à 2 fr. 32;
 - Porcs gras, 1 fr. 32 à 1 fr. 50;
 - Porcs maigres, 1 fr. 30 à 1 fr. 50.
- Vente calme sur le gros bétail et assez active sur les autres espèces.

Dernières nouvelles

L'intérêt qui s'attache aux discussions entre la commission des Trente et M. Thiers, augmente de jour en jour. On sent que les grandes questions gouvernementales s'agitent sous des apparences trompeuses.

On lit dans la Liberté :

Nous aurions mauvaise grâce à ne pas reconnaître que M. Thiers ne s'est pas départi de la modération qui convient au chef d'un grand Etat. Autant son langage avait été déplacé lors de la dernière entrevue avec la commission, autant nous le trouvons, cette fois, conciliant et mesuré. Qui a opéré un pareil changement dans l'humeur et les dispositions de M. Thiers? Peut-être faut-il l'attribuer, chez un homme d'autant d'esprit, au désir bien naturel d'effacer la fâcheuse impression que les exagérations de son premier discours, les prétentions outréculdantes par où il débute et les violences qui le terminent, avaient fait éprouver à la grande majorité du public.

Toutefois, le discours de M. Thiers nous satisfait médiocrement, malgré sa modération, et nous serions fort étonnés si la majorité de la commission ne partageait pas notre sentiment. Nous aimons les situations nettes et franches; or, M. Thiers a soigneusement évité de se prononcer d'une façon précise et catégorique sur les trois questions qu'il a successivement abordées. Nous comprenons ses scrupules quant à la première; sur les deux autres, sa réserve est inadmissible. C'est le Gouvernement qui a provoqué l'examen des réformes constitutionnelles actuellement en discussion; c'est à lui de les formuler en un ou plusieurs projets de loi; c'est à lui d'en prendre l'initiative aux yeux du pays. Agir autrement, c'est vouloir fausser les situations et déplacer les responsabilités.

Il serait trop commode, en vérité, après avoir poussé la commission des Trente jusqu'au bord du fossé, d'attendre qu'elle ait sauté pour passer à son tour. La question des réformes constitutionnelles devait nécessairement faire surgir la question électorale! A ceux qui ont inventé l'une de trancher l'autre!

On lit dans la Patrie :

Voici les raisons politiques qui, dans les graves circonstances où nous sommes, ont dicté la conduite de M. Thiers: constituer d'abord la République à son profit et entourer ensuite cette République de garanties et de précautions qui l'empêchent de tomber elle et M. Thiers, aux mains des radicaux.

Eh bien! en présence des desseins bien avérés et des déclarations, à notre sens, très catégoriques de M. Thiers, nous n'avons, pour notre part, rien à retirer de ce que nous avons dit si souvent touchant la République conservatrice ou République de M. Thiers. Nous estimons toujours que cette République est absolument incompatible avec le caractère français comme avec l'économie politique qui régit les grandes nations européennes.

Nous estimons toujours qu'elle est, à l'intérieur, dangereuse pour la sécurité des citoyens et de leurs intérêts; à l'extérieur, périlleuse pour nos relations, notre influence et peut-être notre tranquillité comme nation. Nous considérons que jusqu'au moment où

elle versera dans la République radicale, — ce qui sera un désastre, peut-être irrémédiable et définitif, — elle nous laissera nous agiter, tant bien que mal, dans l'état actuel, qui est un état de trouble et de confusion. Cela dit, nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître que dans la création d'une seconde Chambre, dans la prolongation de la durée du domicile comme aussi dans les développements donnés par M. Thiers au projet gouvernemental, il y a certaines garanties d'ordre provisoire pour cette République, aujourd'hui provisoire de droit et de fait, et qui, selon nous, demeurera toujours provisoire de fait. On ne peut nier, en effet, que la création d'une seconde Chambre ne soit une mesure favorable à l'ordre, et peut-être y a-t-il un élément de conservation dans la manière dont M. Thiers veut composer cette seconde Chambre.

M. Thiers veut encore, pour remédier autant que possible aux dangers du suffrage universel, arriver à bien distinguer ce qui appelle justement le *civis* de l'homme sans aveu; et si, à la prolongation de la durée du domicile, on pouvait joindre l'établissement d'une majorité politique, si, enfin, on prenait les précautions nécessaires pour empêcher les nominations trop nombreuses des modernes Eugène Sue nous ne voyons vraiment pas pourquoi nous ne serions pas, le cas échéant, d'accord avec M. Thiers et avec M. Dufaure.

Au contraire, nous ne saurions être d'accord avec M. Dufaure quand il dit: « Il est nécessaire que l'Assemblée décide comment sera organisé le pouvoir exécutif, au moins jusqu'à l'époque où les deux Chambres nouvelles seront constituées. » Maintenant, si la commission veut aller plus loin, nous n'y trouverons rien à redire. Nous trouverions, nous, beaucoup à redire à ce que la commission allât plus loin, c'est-à-dire donnât à M. Thiers ou à tout autre un pouvoir de deux ou trois années. En agissant ainsi, on empiéterait sur les droits les plus indéniés de la Chambre future, qui puisque l'Assemblée actuelle n'a pas voulu être franchement Constituante, sera, elle, bien contrainte de le devenir, et qui, par conséquent, doit avoir tous ses droits réservés.

Il est impossible aussi, nous le disons très ouvertement et très résolument dès aujourd'hui, il est impossible que, durant l'intervalle qui s'écoulera entre la séparation de l'Assemblée actuelle et la réunion de l'Assemblée future, on laisse un pouvoir absolu et sans contrôle dans les mains de M. Thiers. Qui lui adjoindra-t-on? Une commission exécutive, consultative, une Commission de permanence, de surveillance, choisie dans l'Assemblée ou en dehors d'elle, mais par elle. Cela est à examiner; mais à aucun prix, M. Thiers ne peut rester seul chargé de gouverner et de présider aux élections pendant cette importante période. Nous savons trop, et par expérience, à qu'elles résolutions et à quels coups d'autorité il se laisse aller quand on le livre à ses seules pensées, ou, ce qui est bien pis, à celles de son entourage.

On lit dans la Gazette de France :

Dans la séance de lundi, M. Thiers a fait sa part pour le présent, en s'adjoignant toutes les prérogatives: celles de la responsabilité et celles de l'invulnérabilité. Dans la séance de mercredi, il a fait sa part pour l'avenir, en s'attribuant le gouvernement après la dissolution de la Chambre actuelle; il accepterait volontiers, paraît-il, d'être créé, pour cette période, *grand électeur de France*, car on ne sait pas jusqu'où va son esprit de sacrifices.

D'ailleurs la logique est là qui lui impose de faire les élections. N'a-t-il pas établi qu'il devait, lui, Thiers, en vertu de sa situation de président et de premier ministre, *conquise à la sueur de son front*, « diriger la Chambre? »

Eh bien, s'il doit diriger l'Assemblée, n'est-il pas logique qu'il dirige aussi les élections? car, puisque en définitive les députés ont le devoir d'obéir à ses opinions, de voter ses systèmes sur toutes choses, il est évident que moins nos Assemblées seront résistantes, moins on perdra de temps, plus on fera de choses. Donc, en veillant lui-même aux élections, en restant seul pour les faire, il ne sort pas de la stricte condition de son programme.

La commission est tournée, c'est certain; reste à savoir si elle résistera ou si elle se rendra.

Ce qui nous donne encore quelque espoir, c'est qu'il y a dans cette commission un nombre fort respectable de députés qui se sont constamment tenus sur leurs gardes; ils n'ont pas été surpris par la menace de M. Thiers, et ne sont pas intimidés. Ils se rendent certainement compte que M. Thiers n'agit avec ruse que parce qu'il n'a pas la force, c'est-à-dire la majorité avec lui, et que le jour où l'on porterait le débat devant la Chambre, devant le pays par conséquent, ce n'est pas à lui que reviendrait la victoire.

Bourse de Paris.

Paris, 8 février 1873, soir.

Rente 3 p. %	56,30
— 4 1/2 p. %	81,50
— 5 p. %	91,40
— 5 p. %	88,40

Annonces

Crédit foncier de France.

Emission à 435 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5 0/0 — Emissions au pair d'Obligations communales. 51/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuves-Capucines, n° 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations commu-

nales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

LE TOUR DU MONDE

Nouveau Journal hebdomadaire des voyages
Publié sous la direction de N. Edouard Charton

AVIS DES ÉDITEURS

La publication du *Tour du monde*, que les éditeurs avaient dû interrompre au mois de septembre dernier, à la suite de nos premiers désastres, a repris son cours, le 18 juin 1871, par la mise en vente de la livraison 560. — A dater de ce jour-là et jusqu'à fin décembre prochain, c'est-à-dire jusqu'à l'achèvement de

la onzième année, il paraîtra une livraison seulement par quinzaine, le Samedi; mais, à partir de janvier 1872, la publication redeviendra hebdomadaire comme avant.

L'impossibilité de regagner le temps perdu, en publiant plusieurs livraisons par semaine; la crainte aussi d'imposer les souscripteurs, en leur demandant trop à la fois, a déterminé les éditeurs à adopter cette modification temporaire dans la périodicité de leur journal. Le onzième volume en cours de publication portera la date de, 1870-1871.

Les abonnés, servis directement par la poste, n'ont point à se préoccuper de cette mesure; ils recevront un nombre de livraisons proportionné à la durée de leur abonnement.

LE CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA

LES CONTREFAÇONS

EN EXIGEANT

le véritable nom

AVIS. — M. Rivière, tapissier, galerie Fontenille, tient l'extrait si renommé de *Viande Liébig*. Il est à peine besoin d'énumérer les avantages de cet extrait, dont un grand nombre de personnes font usage et qui produit en quelques minutes le meilleur des consommés.

Pots de toutes dimensions.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

GRAND ÉTABLISSEMENT DE PHOTOGRAPHIE

rue de la Mairie, maison Nouyrit, à Cahors

M. Gustave KOLB, père

Ex-Photographe, à Strasbourg

n'ayant pas voulu perdre sa qualité de Français, a quitté l'Alsace par suite de l'annexion.

Il a l'honneur de prévenir le public qu'il peut satisfaire aux commandes qui lui seraient faites, pour la Photographie en tout genre et de toutes grandeurs.

Il espère acquérir à Cahors, la confiance dont il jouissait, depuis plusieurs années, à Strasbourg.

1873

CALENDRIER

DU DÉPARTEMENT

DU LOT



EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

Cahors, imprimerie de A. Layton.

AVIS

Monsieur SÉGUELA, horticulteur à Cahors, prévient sa nombreuse clientèle qu'il dispose, en ce moment, d'un très grand nombre d'arbres fruitiers de toute espèce et surtout des Pruniers d'Ante, dont les prix sont inférieurs à ceux d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot. La prune ne diffère en rien de celle qui est récoltée à Agen.

Il a, en outre, un assortiment complet d'arbres d'alignement, forestiers et d'agrément. Il se chargera comme par le passé de toutes les plantations de Parcs et Jardin anglais.

LIVRES ET ALBUMS POUR ÉTRENNES EN VENTE AUX BUREAUX DE L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL

PARIS, RUES DE VERNEUIL, 22, ET DE RICHELIEU, 60.

La Nature chez elle, par THÉOPHILE GAURIER, son dernier ouvrage, chef-d'œuvre de littérature, d'art et de typographie, orné de 37 eaux-fortes de K. Bodmer, in-4° colombier grand luxe. 20 fr.
Album portefeuille, de K. BODMER, 20 eaux-fortes splendides, 1° grand raisin sur échine. 50 fr.
Les douze mois, dernière œuvre de GAVARNI, par THÉOPHILE GAURIER, 1° gr. aigle, doré. 8 fr.
Par-ci, par-là, et phisionomies parisien-

nes, 100 sujets par GAVARNI, in-4° col. doré. 20 fr.
La Guerre illustrée et le Siège de Paris, gr. in-4°, 560 p. relié et doré 15' 50
Les tomes 56 et 57 de l'Illustration, réimpression contenant toute l'histoire de la guerre, broch. 24 fr., reliés 30 fr.
Paris incendié, histoire de la Commune, par livraison, dont la dernière paraîtra en janvier, 75 cent. la livraison; les quinze par souscription. . . . 40 fr.
Paris incendié est offert gratuitement aux Souscripteurs d'un an d'abonn. à l'Illustrat.

ABONNEMENTS à l'Illustration : 3 MOIS, 9 f. — 6 MOIS, 18 f. — 1 AN, 36 f. (port en sus p. l'étranger)
Les Abonnements à l'Illustration sont reçus chez tous les Libraires, ainsi que par les Directeurs des postes d'Italie et d'Allemagne. — Les demandes d'ouvrages ou d'abonnements envoyées directement à M. AUGESTE MACÉ, directeur de l'Illustration, rue de Verneuil, 22, à Paris, doivent être affranchies et contenir une valeur réalisable sans frais.

A VENDRE

UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

Nouvellement construite, élégante et solide, composée de cinq appartements au premier, Caves et Greniers suffisants, Fontaine et Puits, Écurie et Remise, ornée d'un Jardin anglais et reposant sur un enclos de première qualité, ayant cinquante-six ares d'étendue, séparée de la rivière du Lot par un chemin de grande communication, à quelques mètres de Luzech, chef-lieu de canton et du village de St-Vincent, et à deux kilomètres de la station de Parnac, près Cahors.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Frédéric BERCEGOL, notaire à Albas.

Facilités pour le paiement.

PATE PECTORALE AU LAIT DE POULE

Préparée par J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-Saint-Paul, Paris, d'une efficacité prompte et certaine contre les rhumes, gripes, toux, catarrhes, extinctions de voix, et les affections de la gorge et du larynx.
Prix de la boîte : 1 fr. 50.
Dépôt à Paris, 26, r. N^e-des-Petits-Champs, et dans toutes les pharm. de chaque ville.

LIBRAIRIE CALMETTE, FILS.

MAISON DE FOLMONT, BOULEVARD NORD, CAHORS.

CONSEILS AUX VIGNERONS DU LOT

PAR M. LE DOCTEUR, REY.

Secrétaire de la Société Agricole et Industrielle du Lot

Prix : 30 c. — Par la poste 35 c.

Dépôt chez tous les Libraires

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.
PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

VICHY

Admission : Paris, 22, boul. Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des sources. Elles sont d'un goût agréable et d'un effet certain contre les digestions difficiles.

SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain, pour les personnes ne pouvant se rendre à Vichy.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. Excellent bonbon très-digestif.

Pour éviter les contrefaçons calgr sur tous les produits la marque du

CONTROLE DE L'ÉTAT

A Cahors : chez M. Dulac, pharmacien.

PAPIER WLINSI

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompte. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, gripes, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples: une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 feuilles : 1 fr. 50. Se défier des contrefaçons.

PHOTOGRAPHIE HONORÉ

Le sieur BONNEMER, successeur,

ex-opérateur de la maison LEJEUNE, Paris.

La clientèle de la maison Honoré, est informée, que dès ce jour, M. BONNEMER a pris la direction des ateliers.

Les personnes pourront se procurer dans cet établissement des portraits photographiques rivalisant avec ceux des premiers ateliers de la Capitale.

Les Emaux photographiques vitrifiés cuits au feu, sont recommandés, ainsi que les grands portraits; spécialité de portraits-cartes émaillées, reproductions.

Six mille clichés de la maison HONORÉ, sont conservés.

(Boulevard sud, près la Mairie, Cahors.)